



Vente d'un véhicule d'occasion

Par Denostheos

Bonjour, nous(particuliers) avons vendu un véhicule d'occasion à un particulier en mars 2025 : un véhicule qui roulait TOUS les jours sans aucun problème.

Ce jour nous avons reçu par courrier une mise en demeure de remboursement pour vices: cachés boîte de vitesse HS. Hors l'acquéreur est reparti de chez nous en roulant sans encombre , de plus il a eu un souci de coussin d'air que nous avons commandé de suite et livré nous même à son domicile.

Le véhicule était en parfait état de fonctionnement quand nous l'avons vendu.

Quels sont nos recours pour nous défendre, car nous ne savons pas qui a mis ses mains dans le véhicule depuis la vente (un professionnel??) et ce que le nouvel acquéreur a fait avec le véhicule?

De plus nous avons appris qu'il avait plusieurs fois des recours suite à des achats de véhicules.

Nous sommes un peu perdus par cette situation.

Merci pour votre aide

Par Isadore

Bonjour,

Soit vous l'ignorez, soit vous lui répondez en lui demandant la preuve que le supposé vice caché était présent au moment de la vente. Et vous en profiterez pour vous étonnez qu'il ait mis autant de temps à constater la présence du supposé vice caché.

de plus il a eu un souci de coussin d'air que nous avons commandé de suite et livré nous même à son domicile
C'était une erreur, il cherche à abuser.

Vous n'avez pas à vous "défendre", c'est à lui de prouver l'existence du vice caché au moment de la vente.